La dette belge, ce lourd fardeau

FINANCES La dette réévaluée par Eurostat porte sur... 29,8 milliards

▶ Eurostat réexamine le périmètre de la dette belge.

▶ Les projets « privés-publics » réévalués portent sur l'équivalent de 7,5 % du PIB.

SEC 2010 ». Les autorités belges doivent abhorrer cet acronyme référant aux nouvelles normes comptables en vigueur en Europe dès septembre 2014.

Jugez plutôt. Fin mai, on apprenait qu'Eurostat, la direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique au niveau européen, avait les sociétés de logements sociaux dans le viseur.

La raison ? Toute simple : la Commission a fort peu apprécié que les financements soient logés dans de sociétés (ASBL) échappant au secteur public. En d'autres mots, que cet endettement soit hors du champ de la dette publique belge. L'épine dans le pied du gouvernement belge était déjà douloureuse : les financements de sociétés de logements sociaux portent sur 16 milliards d'euros. Soit 4 % du PIB, ce qui n'est pas rien. Mais ce n'est pas tout. Nos confrères du *Tijd* révélaient hier que les maisons de repos du Nord du pays pourraient également déboucher sur une requalification du périmètre d'endettement de la Région flamande, à hauteur de 1,3 milliard d'euros.

L'ardoise des partenariats : 12,5 milliards d'euros

L'ardoise pourrait cependant encore s'alourdir... Les partenariats public-privé (PPP), notamment, sont aussi dans la ligne de mire des autorités européennes. Un partenariat public-privé (PPP), pour rappel, rassemble les secteurs public et privé en vue d'un projet durable – entendez d'une longue durée – où chaque partie conserve ses propres responsabilités, ces dernières ainsi que les risques étant soigneusement répartis. « *Les pouvoirs publics et les entreprises conçoivent, montent, gèrent et co-financent des projets après avoir décidé du partage des risques, budgété les coûts et convenu d'une répartition des revenus escomptés* », explique fort bien le site de BNP Paribas. Eh bien, ces PPP, les entités fédérées, surtout au Nord du pays, en ont usé et peut-être abusé, on le saura en septembre quand Eurostat aura rendu sa décision sur le nouveau périmètre de la dette belge. D'après les chiffres du leader du marché Belfius, le montant approximatif des projets PPP globaux conclus en Belgique se monte à environ 2,3 milliards d'euros, auquel il faut rajouter un montant de 1,5 milliard d'euros pour le projet « Scholen van morgen » monté entre autres par AG Real Estate, qui porte sur le financement de 200 écoles en Flandre. « *La première école va d'ailleurs voir le jour prochainement à Londerzeel* », nous confirme Serge Fautré, CEO du groupe Fortis AG Real Estate.

Dans le pipeline des projets « prévisibles », il y a d'après Belfius un montant de 2,6 milliards d'euros en jeu (935 millions pour le transport public, 1,15 milliard pour l'infrastructure routière, 500 millions pour ls prisons et 100 millions pour les écoles – « *chiffre sous-estimé* », nous dit Belfius), auquel il faut rajouter le projet d'infrastructure autoroutière A 102 et celui de ring autour d'Anvers (Oosterweel). ces deux projets représentent des montants de 3,8 et 1,15 milliards d'euros respectivement.

Bref, l'ardoise monte à 12,5 milliards d'euros en matière de PPP prévus et annoncés, comptes non tenus du 1,3 milliard d'euros relatifs aux maisons de repos. Tous compris, les 29,8 (16 + 12,5 + 1,3) milliards d'euros potentiellement sujets à requalification représentent 7,5 % du PIB environ de la Belgique. Une source bien informée nous indique cependant que le risque réel après ajustements ne devrait pas dépasser 4 % du PIB. Le flou règne...

Quels risques au privé ?

« *Le nœud du problème dans cette histoire*, explique Giuseppe Pagano, professeur de finances publiques à l'Université de Mons (Fucam), *c'est de savoir si les PPP transfèrent une part importante de risque au secteur privé, auquel cas, en principe, Eurostat ne devrait pas considérer la dépense comme une dépense devant intégrer le périmètre de la dette publique.* » « *Tous les PPP n'ont pas été structurés de la même manière. Il y a des formules de financement où l'autorité publique a assuré un risque de refinancement* », reconnaît Serge Fautré. « *Cela dit, l'évaluation est laissée à la libre appréciation d'Eurostat, qui a tout pouvoir en la matière* », enchaîne Giuseppe Pagano. De fait, on s'en souvient, même le partenariat public-privé relatif au bâtiment Berlaymont monté par l'Union européenne (UE) avait été battu en brèche par Eurostat, qui avait estimé que les garanties publiques derrière la convention étaient suffisantes pour requalifier le financement...

Risque de taux et de marché

En attendant, quels sont les risques d'une telle requalification ? « *En termes purement*

budgétaires, il n'y en a pas. Ça ne va pas coûter plus cher puisque les dépenses sont déjà engagées.

Les charges d'intérêts resteraient donc identiques », explique Philippe Ledent. « *Par contre, si notre endettement devait grimper à près de 110 % du PIB, il y aurait peut-être un souci avec la Commission européenne à qui on a promis de diminuer notre dette de 2 % par an du PIB et d'assainir nos finances publiques. Mais c'est surtout au niveau des marchés que la réaction pourrait se faire sentir. Imaginez qu'en septembre, la dette soit requalifiée fortement à la hausse qu'on n'ait toujours pas de gouvernement et que les résultats des stress-tests bancaires qui tomberont à ce moment-là soient mauvais. Les marchés pourraient assez mal réagir en faisant grimper les taux d'intérêt, ce qui coûterait cher à la Belgique en termes de financement. Mais ne jouons pas les Cassandre. On n'en est pas là...* », conclut Philippe Ledent. ■

F.M.

COULISSES

Comment la Belgique a fâché Eurostat ?

A bonne source, il nous revient que l'ire d'Eurostat ne tombe pas du ciel. Au départ, des questions « préjudicielles » ont été posées par les autorités publiques belges à Eurostat sur la conformité de telle ou telle convention signée par les secteurs privé et public. Leurs réponses, laconiques, ont orienté les autorités belges, qui ont parfois procédé à des ajustements. Ces ajustements réalisés, de nouvelles questions ont atterri sur la table d'Eurostat. « *Est-ce que cette fois, la convention répond à vos normes ? Et si on adapte de telle ou telle manière, est-ce cela conviendrait...* », ont régulièrement demandé les autorités belges. C'est ce petit jeu d'allers et retours qui a manifestement ouvert la boîte de Pandore. Interpellé (énervé, disent certains) par le manque de hiérarchisation dans les normes établies par les différentes autorités publiques (Région, Etat, etc.), Eurostat a demandé à voir de nombreuses conventions conclues récemment et décidé de les passer au peigne fin. Ce qui est certain, c'est que les prisons et les écoles sont en ligne de mire, Eurostat estimant que quoiqu'une entité fédérée fasse, pareils projets émargent forcément au secteur public, avec les risques qui y sont liés. Le verdict tombera en septembre. Et les autorités belges devront s'y conformer. Aucun recours n'est en effet possible contre Eurostat...

Pagano « Veut-on privatiser des secteurs publics ? »

Le professeur Giuseppe Pagano revient sur les dégâts collatéraux qu'occasionnerait un « reparamétrage » de la dette publique belge.

Comment expliquer que la Commission européenne, qui a poussé les partenariats publics-privé (PPP), semble faire marche arrière ?

C'est vrai que l'Europe a poussé ce type de financements, mais elle ne souhaite pas que le risque repose sur le secteur public. S'il apparaît que le secteur privé a mis des fonds au profit du secteur public, il est logique que l'Europe s'interroge sur la nature de la dette contractée et la requalifie, éventuellement.

A supposer que la dette soit requalifiée, cela mettrait en péril le financement d'investissements publics, non ?

Et c'est sans doute ce qui est le plus interpellant. Les politiques sociales en seront forcément affectées à l'avenir. Mais je m'interroge : comment fera-t-on à l'avenir pour financer des projets publics à vocation sociale ou d'infrastructures vu le contexte budgétaire que l'on connaît ? Le Traité de Maastricht nous impose de ramener notre dette à 60 % du PIB alors que la moyenne européenne est de 90 %. Ledit Traité nous impose également non pas « 3 % » de déficit budgétaire mais dorénavant « 0 % ». Comment fait-on, dès lors, pour financer des investissements qui sont nécessaires pour notre relance économique alors que les marges laissées par les instances européennes sont pour le moins étriquées.

Vrai débat de société...

Le risque est réel qu'on doive en arriver à privatiser des secteurs publics entiers. Imagine-t-on qu'on va privatiser les prisons et les écoles en Belgique ? La question doit être mise rapidement sur la table car c'est le risque qui nous pend au nez, de voir le privé faire du social. Et j'imagine assez mal que l'on finance par l'impôt, déjà très élevé en Belgique, ces produits d'investissement public... ■

Propos recueillis par F.M.

Les Régions profiteront de la croissance nationale

CONJONCTURE

Les bilans des communautés et régions devraient se dégrader en 2015 et 2016. En cause : les transferts de compétence organisés par la sixième réforme de l'État. Ce sont surtout les régions flamande et wallonne qui devraient voir leurs finances se détériorer. La situation devrait s'améliorer à partir de 2017 selon les perspectives du Bureau du plan et des services d'études des trois Régions belges.

Elles devraient toutefois profiter de la reprise économique de la Belgique. La croissance du PIB atteignait péniblement 0,2 % en 2013, malgré le redressement amorcé au deuxième trimestre. Elle devrait être de l'ordre de 1,4 % en 2014, atteindre 1,8 % en 2015 avant de se stabiliser à un rythme moyen de 1,6 % par an. « *Cela vient surtout de l'environnement international dont on tient compte pour les perspectives. Cette croissance influence nos exportations et la demande intérieure* », note-on au Bureau du plan.

Côté Régions, ce redressement prévu permettrait de relancer l'activité. En 2014, la croissance du PIB devrait atteindre 1,1 % à Bruxelles, 1,5 % en Flandre et 1,3 % en Wallonie. Une évolution faible qui devrait toutefois favoriser la reprise des investissements régionaux.

Bruxelles-Capitale, Flandre et Wallonie devraient donc retrouver une croissance modérée dans le moyen terme, mais pas encore de quoi égaler le niveau d'avant crise. De fait, la croissance moyenne du PIB entre 1999 et 2005 cumulait à 2,5 % à Bruxelles, 2,1 % en Flandre et 2 % en Wallonie. Des niveaux supérieurs aux perspectives 2014-2019.

« *C'est une croissance insuffisante, notamment pour que la Wallonie puisse rattraper son retard. Mais on en est venus à se contenter de peu* », commente Eric Dor, directeur des études économiques à l'Université de Lille (Ieseg). En Région wallonne, il faudrait selon lui connaître une croissance du PIB de 3 % par an pour compenser son retard économique. « *Pour juger de l'évolution du PIB, il faut surtout le comparer aux perspectives d'emploi* », poursuit-il.

Là, les perspectives économiques régionales prévoient une évolution positive. Le taux de chômage devrait encore progresser à Bruxelles et en Flandre en 2014 mais il devrait déjà diminuer en Wallonie. Sur la période 2016-2019, l'étude table sur une création nette de 4.000 emplois par an dans la Région Bruxelles-Capitale, 19.600 en Région flamande et 5.000 en Wallonie. Ce sont les secteurs « santé et action sociale » et « autres services marchands » (notamment l'informatique, les services financiers aux entreprises, l'intérim et les emplois titres-services) qui seraient un moteur dans la croissance de l'emploi. À partir de 2017 le taux de chômage pourrait diminuer dans les trois Régions pour atteindre 7 % en Flandres, 15,3 % en Wallonie et 18,4 % à Bruxelles d'ici 2019. Dans les trois cas, le niveau tomberait plus bas que celui d'avant crise en 2008. ■

MORGANE KUBICKI